



RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER TOURNOI INTERDÉPARTEMENTAL D'ACCESSION EN LIGUE AURA 15 DECEMBRE 2019

ARTICLE 1 - GÉNÉRALITÉS

Les Comités Départementaux de Basket-ball de la Drôme-Ardèche, de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie organisent un tournoi Interdépartemental masculin (de U13 à U17) et un tournoi interdépartemental féminin (de U13 à U18) d'accèsion à la Ligue Aura.

Le tournoi est ouvert aux équipes régulièrement qualifiées dans leurs championnats départementaux respectifs.

ARTICLE 2 - ORGANISATION

Le comité de la Haute-Savoie aura en charge l'organisation du tournoi U13 M.

Le comité de la Savoie aura en charge l'organisation du tournoi U13F.

Le comité de l'Isère aura en charge l'organisation des tournois U15 M et F.

Le comité de Drôme-Ardèche aura en charge l'organisation des tournois U17M et U18F.

ARTICLE 3 - ÉQUIPES QUALIFIÉES

Les équipes qualifiées sont les équipes ayant terminé en tête dans leur championnat départemental et dans les différentes catégories concernées.

ARTICLE 4 - QUALIFICATION ET LICENCES

Nombre de joueurs(euses) autorisés(ées) : 10 au plus dont

Licences C, AST

Licences C1 ou T ou C2

5 maxi

NOTA : Les licences C1, C2 ou T ne sont pas cumulatives, mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra, en tout état de cause dépasser le nombre de 5.

ARTICLE 5 - SYSTÈME DE L'ÉPREUVE

Pour toutes les catégories :

- Isère contre Savoie
- Drôme-Ardèche contre Haute-Savoie
- Match des vainqueurs
- Match des perdants
- Perdant match des vainqueurs contre gagnant match des perdants

L'ordre des rencontres sera décidé par le comité organisateur en fonction des distances.

ARTICLE 6 - DÉROULEMENT DES RENCONTRES

En cas de couleurs identiques, ou ne permettant pas une différenciation suffisante, l'équipe devant changer de couleur de maillots sera celle mentionnée en premier sur la convocation officielle considérée comme équipe recevante.

Chaque club doit fournir un OTM ayant l'habitude d'officier aussi bien à l'e-marque qu'au chronomètre.

L'équipe recevant A (la 1^{ère} nommée) aura en charge le chronomètre, l'équipe visiteuse B aura en charge l'e-marque.

Chaque équipe devra présenter sa liste de joueurs avec nom, prénom, numéros de licence et de maillot 45 minutes avant le début de la rencontre en même temps que les licences.

Chaque club devra fournir une clé USB avec la rencontre téléchargée.

Le délégué de club sera fourni par le club organisateur.

ARTICLE 7 - PROGRAMMATION DES RENCONTRES

Les rencontres pour chaque catégorie pourraient être programmées comme suit :

- Match 1 : 9 H 30
- Match 2 : 11 H 00
- Match 3 : 13 H 00
- Match 4 : 14 H 30
- Match 5 : 16 H 00

En cas de gymnase supplémentaire, les horaires des rencontres sont amenés à être modifiés.

ARTICLE 8 - ORGANISATION SPORTIVE

- Les joueurs(euses) devront être les mêmes sur tout le tournoi.
- Application du règlement officiel FFBB.
- Temps de jeu :

U15M - U15F - U17M - U18F :

4 x 7 minutes, intervalles de 2 minutes, mi-temps de 10 minutes

U13M - U13F :

4 x 5 minutes, intervalles de 2 minutes, mi-temps de 10 minutes

- Prolongations :

U15M - U15F - U17M - U18F :

autant de prolongations de 5 minutes que nécessaire

U13M - U13F :

autant de prolongations de 3 minutes que nécessaire

- Ballons :

U17M - U15M :

Taille 7

U18F - U15F - U13F - U13M :

Taille 6

- Championnat e-marque.

ARTICLE 9 - ARBITRES

Les arbitres sont désignés par le comité départemental organisateur.

Les frais d'arbitrage sont répartis en parts égales entre les clubs selon les dispositions financières de chaque comité organisateur.

ARTICLE 10 - CAS NON PRÉVUS

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par les Bureaux Départementaux des Comités après avis des Commissions des Compétitions.